



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction interdépartementale des routes
Méditerranée*

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'EXPLOITATION
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

Branche « Routes-Bases Aériennes »

Avis de recrutement

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'État,

Vu l'arrêté du 9 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement sans concours dans le grade d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État.

Service recruteur

Le service où les emplois sont à pourvoir est la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée dont le siège est situé à Marseille.

La Direction Interdépartementale des Routes est un service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique. Elle assure l'entretien, l'exploitation et la gestion du réseau routier national de l'État.

Nombre de postes à pourvoir

Le nombre de poste à pourvoir au sein de la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée est de 2.

Ces postes sont à pourvoir dans un centre d'entretien et d'intervention (CEI) de deux des trois départements suivants :

- Alpes de Hautes Provence (04)
- Hautes Alpes (05)
- Vaucluse (84)

Date prévue du recrutement

Le recrutement est prévu le 31 décembre 2022 au plus tard.

Nature du contrat :

CDI 35 h, astreintes à assurer, possibilité d'heures supplémentaires.
Stage minimum d'un an dans le CEI d'affectation avant titularisation.

Missions des agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat

Les agents d'exploitation des Travaux Publics de l'État (grade C1) sont des fonctionnaires de l'État, affectés au Ministère de la Transition Écologique. Ils assurent le service public de la route (réseau des autoroutes non concédées et des routes nationales).

Ils assurent la surveillance du réseau et sont chargés de l'exploitation de la route, de l'entretien courant des chaussées et des dépendances, du service hivernal.

Le poste d'agent d'exploitation consiste à :

- participer à l'exploitation de la route : surveillance du réseau, service hivernal et estival...
- exécuter divers travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art et leurs dépendances (fauchage) pour le compte de l'État
- participer aux interventions d'urgence et de sécurité
- participer à l'information des usagers
- poser des signalisations permanentes et temporaires

L'activité s'exerce la plupart du temps en plein air. Elle s'exerce majoritairement en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe d'exploitation principal.

Les missions décrites ci-dessus sont soumises à des astreintes, voire à du travail de nuit, et à du travail en horaires décalés et hors jours ouvrables.

Rémunération d'un agent d'exploitation (C1) à titre indicatif

- le traitement brut : 1707,21 € brut/mois (en début de carrière)
- les indemnités statutaires :
 - Prime pour Service Rendu (PSR): **77,27 € brut/mois**
 - Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation (PTETE): **205,42 € /mois**
- les indemnités de service fait : les heures supplémentaires effectuées, les indemnités d'astreinte d'exploitation et les indemnités de sujétions horaires

Modalités de candidature

Les candidats devront adresser un dossier de candidature avec les éléments suivants :

- une lettre de candidature et de motivation
La lettre de motivation doit faire apparaître les éléments qui permettent au candidat de montrer qu'il est en capacité d'accomplir les fonctions d'agent d'exploitation. Elle doit aussi faire apparaître sa volonté d'entrer dans la fonction publique.
- leurs coordonnées postales, téléphoniques, électroniques
- un curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Le curriculum vitae doit faire apparaître la formation initiale et continue suivie par le candidat ainsi que ses expériences professionnelles.

- l'indication de la possession ou non des différents permis de conduire (en précisant lesquels et en fournissant impérativement une copie) et CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, en précisant lesquels et en fournissant impérativement une copie) notamment :
 - permis B
 - permis C
 - CACES 4 Engins de chargement à déplacement alternatif
 - CACES 8 Engins de transport ou d'extraction-transport

Les dossiers d'inscription seront déposés **au plus tard le 20 septembre 2022 minuit** à l'adresse mail suivante :

recrutement.gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Au-delà de cette date les candidatures ne seront plus recevables.

Les modalités de candidature au recrutement sans concours sont disponibles sur le site internet de la DIR Méditerranée :

www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

Modalités de sélection des dossiers

Les dossiers transmis sont tous examinés par la commission de sélection. Au terme de cet examen, la commission établit par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer l'entretien et les épreuves pratiques. Cette liste peut comporter, lorsque le nombre de candidats le permet, au moins autant de noms que le triple du nombre d'emplois offerts.

Les candidats sélectionnés recevront une convocation par courrier et par mail pour l'entretien et le test pratique.

L'entretien et le test pratique auront lieu sauf modifications éventuelles à la Direction Interdépartementale des Routes, District des Alpes du Sud à Digne, le 5 octobre 2022

Modalités de déroulement de l'entretien et du test pratique

Les candidats convoqués devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité, avec photographie, et de leur convocation qu'ils devront présenter à toute réquisition, sous peine d'exclusion.

- L'entretien portera sur les expériences personnelles et professionnelles ainsi que sur la motivation et la capacité d'adaptation à l'emploi offert.
Il se déroulera sur vingt minutes pendant lesquelles la commission vérifiera l'aptitude du candidat à accomplir les missions qui lui seront confiées.
- Ce test, d'une durée d'une heure maximum, portera sur une mise en situation simple de travail, susceptible d'être confié à un agent d'exploitation des TPE, qui permettra aux membres de la commission d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à faire face aux différentes situations, dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention.

Publication de la liste des candidats retenus et nomination des lauréats

A l'issue de l'entretien et du test pratique, la commission établira la liste des candidats retenus, classés par ordre de mérite.

Les postes seront proposés aux lauréats, sous réserve de leur aptitude médicale à exercer les missions confiées et des conditions d'entrée dans la fonction publique (casier judiciaire vierge...).

Les candidats recrutés accompliront un stage d'une durée d'un an, à l'issue duquel ils pourront être titularisés.

Les postes sont à pourvoir **au plus tard le 31 décembre 2022**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Lydia KHOSIASHVILI

Ajointe à la responsable pôle Gestion des Emplois et des Compétences de la DIR Méditerranée

Tel : 04 86 94 68 05

Mail : recrutement.gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr